

Actualités

L'hygiène en cuisine - Système d'autocontrôle

L'agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire ([AFSCA](#)) a édité récemment une note relative à l'**attestation d'aptitude médicale**.

Cette **note** (format pdf) datée du **14/02/2012** précise que "Dans le cadre des audits des systèmes d'autocontrôle, la validité des attestations d'aptitude médicale pour les membres du personnel pour lesquels une telle attestation est exigée, est portée à 3 ans. Les auditeurs devront tenir compte de cette nouvelle durée de validité lors des audits d'autocontrôle qu'ils effectueront.

La période de **validité de 3 ans** débute à la date de signature de l'attestation. Si l'attestation délivrée par le médecin précise une durée de validité plus courte que la durée maximale de 3 ans, dans ce cas, celle-ci doit être respectée.

Plus d'infos sur

- site général de l'[AFSCA](#)
- l'autocontrôle : [législation](#) et [FAQ sur l'autocontrôle](#)
- Site du SIPPT sur la question de l'[hygiène en cuisine](#)

A la une ...

Activités sportives en extérieur

Avec le retour du printemps, du soleil et la hausse des températures, les professeurs d'éducation physique auront certainement envie de faire partager à leurs classes les sports de grand air, comme la marche, la course à pied, la marche/course d'orientation, le vélo sur route ou tout terrain, le roller, le run and bike, ...

Mais qui dit sport de grand air, dit pratique de celui-ci **hors de l'établissement**. Ce qui n'est pas sans risque !

En effet, la voie publique est utilisée par bien d'autres : les chauffeurs d'engins motorisés : vélomoteurs, voitures, bus et autres poids lourds mais aussi les cyclistes et piétons.

En outre, en cas d'accident, certaines complications peuvent survenir pour prodiguer des soins. Il est important que le professeur d'éducation physique ait suivi avec fruit une formation de secouriste et soit en ordre de recyclage.

Quelques petites recommandations :

- Avant toute sortie, faites un petit **briefing** : rappelez aux élèves les règles principales du **code de la route** et les mesures de sécurité réglementaires.
- Il importe d'être vu par les autres : le port de **gilets fluorescents à bandes réfléchissantes** vous permettra, ainsi qu'aux élèves, d'être mieux vus de tous et attirera l'attention des autres usagers de la route ;
- Il est préférable d'effectuer la **sortie en groupe**. L'effet de masse permettra au groupe d'être mieux visible des autres usagers.
- Accompagnez le groupe.
- Dans le cas d'une course, travaillez par binôme de plus ou moins même niveau, chacun des équipiers pouvant veiller sur l'autre.

- Le **choix de l'itinéraire** a toute son importance : préférez des sorties dans les bois, sur un Ravel, dans des parcs, ... où l'usage des automobiles est proscrit.
- Lors de courses mettant en compétition les élèves : donnez-leur pour **consigne** de toujours s'arrêter avant de traverser une route, même au niveau d'un passage pour piétons. Le non respect de cette consigne devrait par exemple engendrer des pénalités.
- Par temps de pluie, **évités les chemins de terre et les bois**. En effet, la pratique du sport dans la boue augmente les risques de chutes et de glissades pouvant engendrer contusions, entorses, foulures, fractures, ...
- Les élèves les plus âgés étant souvent en possession d'un **GSM**, fournissez leur un numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence.
- Munissez-vous d'une **trousse de secours** adaptée au sport pratiqué, à la saison et aux conditions climatiques (gants en latex, couverture de survie, tampons de tissus, sacs plastiques, compresses stériles, sparadraps, antiseptique, désinfectant, pansements pré-découpés, réserve d'eau, pince à épiler, ciseaux, ...).

Lors de l'utilisation d'équipements sportifs à roues (vélo, VTT, Run and Bike, Roller, ...), imposez à vos élèves le **port des équipements de protection individuelle** adéquats, en plus du gilet fluorescent.

Pour rappel, lors de la pratique du vélo sur route, sur chemins ou sur tout terrain, seul, en peloton ou en binôme (run and bike), imposez à vos élèves le **port du casque**, en plus du gilet. Avant tout départ, vérifiez (ou faites vérifier pour les plus grands) les éléments essentiels liés à la sécurité de ces équipements, comme par exemple, le fonctionnement des freins, la fixation des roues au niveau des fourches, la pression des pneus, le serrage adéquat de la sangle du casque, ...

Il est préférable de demander au préalable aux parents de faire faire réaliser l'entretien du vélo par un professionnel, afin d'éviter tout accident et autres ennuis techniques pouvant gâcher la sortie.

Outre le port de la chasuble et du casque, pour la pratique du roller ou du skate-board, on veillera également à s'équiper de genouillères, coudières et protège-poignets.

En cas de longue sortie, n'oubliez pas de vous munir de boissons et de petits encas conservant à températures ambiantes...

Si vous prévoyez d'intégrer un pique-nique dans votre sortie, n'oubliez pas que les sandwichs garnis, viande (barbecue) et autres produits frais doivent être conservés sous certaines **conditions d'hygiène et de températures**. Au mieux, demandez de vous les faire livrer à l'endroit convenu pour le repas, dans des bacs réfrigérés. N'oubliez pas le nécessaire pour laver les mains (serviettes, eau, savon, papier essuie-main, ...).

Bonne route !

Plus d'infos à ce sujet:

► Union européenne - "Dolceta : Online Consumer Education"

<http://www.dolceta.eu/france/Mod3/Les-activites-sportives.html>

► Jogging Course

<http://www.jogging-course.com/Comment-courir/conseil-securite.html>

► SPF Economie - Brochure à télécharger (Format ): [Analyse des risques & Gestion des risques. Organisation de divertissements actifs](#)

► SPF Economie - Brochure à télécharger (Format ): [Modèle de scénario pour l'organisation d'activités et d'événements sportifs](#)

Le point sur ...

DEA, DAE, AED

De plus en plus d'établissements et de lieux publics disposent d'un **DEA** (en Belgique) ou **DAE** (En France) ou **AED** en anglais. Sous cet acronyme se cache 3 lettres qui signifient **Défibrillateur Externe Automatisé** c'est à dire un appareil capable d'aider à secourir les personnes victimes d'un arrêt cardiaque foudroyant.

En Belgique, près de 10 000 personnes par an sont victimes de tels arrêts. Soit un peu **plus de 27 par jour** !

Mais qu'est ce qu'un DEA ?



Il s'agit d'un appareil qui analyse les paramètres vitaux de la victime (rythme cardiaque) et qui est capable de délivrer une impulsion électrique par le biais de deux **électrodes** collées à des emplacements définis sur la poitrine, ceci afin de relancer le cœur avec un rythme régulier.

Ce boîtier, généralement rangé dans une armoire vitrée, détermine automatique si il y a nécessité ou pas d'appliquer le choc électrique, c'est à dire si il y a **fibrillation**.

C'est **toujours** le DEA qui détermine s'il y a lieu d'appliquer ou non le choc électrique de défibrillation.

Par cet automatisme, un DEA peut être utilisé par Monsieur et Madame tout le monde, sans formation spécifique, en suivant le mode d'emploi accompagnant l'appareil ou, pour les plus développés, en suivant les instructions vocales, pas à pas, dès l'ouverture du couvercle de l'appareil.

Tout un chacun peut utiliser cet appareil en vue de sauver une victime d'un choc cardiaque. De plus en plus de lieux publics (musées, gares, ...), d'entreprises publiques ou privées, d'établissements sportifs (ADEPS, ...) s'équipent de ces appareils.

Ces **DEA** sont généralement signalés par l'un des pictogrammes suivants, le plus courant étant celui d'un cœur traversé d'un arc électrique) :



Dans le cadre de la généralisation de mise en place de DEA dans les centres sportifs de l'ADEPS, l'asbl AES (Association des établissements sportifs) a rédigé un dépliant de sensibilisation des utilisateurs des centres sportifs à l'usage de ce matériel qui peut sauver des vies.

LA SÉCURITÉ, C'EST AUSSI MON SPORT !

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ARRÊT CARDIAQUE? PAS DE PANIQUE! AGISSEZ! LE PIRE EST DE NE RIEN FAIRE!

EN EFFECTUANT 3 GESTES SIMPLES, VOUS POUVEZ SAUVER UNE VIE.

APPELER

Appelez immédiatement les secours en composant le 112.

MASSER

Massez le cœur de la victime sans tarder :

- Allongez la victime sur le dos.
- Dégagez sa poitrine de ses vêtements.
- Positionnez vos mains l'une sur l'autre.
- Appuyez avec votre corps, bras tendus, de tout votre poids.
- Enfoncez vos mains de 5 cm et relâchez bien entre chaque pression à un rythme de 100 fois par minute.

DÉFIBRILLER

Défibrillez à l'aide d'un DEA :

- Ne quittez pas la victime et continuez à masser! Faites-vous aider pour que l'on vous apporte le DEA près de la victime.
- Allumez le DEA et placez les électrodes sur la victime en vous référant scrupuleusement aux instructions émises par le DEA.

RECONNAÎTRE L'ARRÊT CARDIAQUE

La victime perd connaissance, tombe, ne réagit pas quand on lui parle, quand on la stimule? Dégagez les voies respiratoires.

Si vous ne détectez aucune respiration ou bien que sa respiration vous semble très irrégulière, passez directement à l'étape suivante.

PERMETTRE L'ARRIVÉE DES SECOURS

Faites-vous aider pour faciliter cette arrivée.

Faites dégager les accès et demandez à quelqu'un d'aller à leur rencontre.

Reproduit avec l'aimable autorisation de l'AES, Association des établissements sportifs - <http://www.aes-asbl.be>

Plus d'infos sur le site de l'[AES](http://www.aes-asbl.be) > Sécurité > Campagne de sécurité - DEA